

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

Entité juridique accréditée : AC&E North America Inc.

Nom de la personne-ressource : Matteo Marconi

ÉTABLISSEMENT A

Adresse : Empire State Building, 350 Fifth Avenue, 41^e étage
NYC, NY, 10118, États-Unis
(exerçant ses activités au 2522 Fireflag Lane,
Sarasota, FL, 34232, États-Unis)

Téléphone : 1 941 780-2110

Site Web : www.acenorthamerica.com

Courriel : matteo.marconi@acenorthamerica.com

Pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles*, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

N° de dossier du CCN	06036
Norme(s) d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Exigences d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection, v6 2022-05-27
Sous-programmes d'accréditation	Évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique
Accréditation initiale	2021-01-29
Accréditation la plus récente	2025-01-02
Accréditation valide jusqu'au	2025-01-29

Autres établissements fixes

Les activités d'inspection menées par l'entité juridique susmentionnée dans les établissements suivants sont comprises dans l'accréditation :

Établissement	Pays	Adresse	Ville
B	Italie	Via del Perlar 37/a – 37135, Verona	Verona
C	Spain	Av. da Salamanca 15 - Entre. B - 03005 Alicante	Alicante

Types d'activités de l'organisme d'inspection

Le type A décrit dans l'annexe A, Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection, de l'ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection, correspond le mieux aux types d'activités menés par l'organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne leurs activités d'inspection. En particulier, ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. Un organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets qu'il inspecte. Un organisme d'inspection ne doit pas être lié à une entité juridique distincte agissant dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés par : 1) un même propriétaire, sauf si les propriétaires n'ont pas la possibilité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, sauf si elles exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) le fait de relever directement du même supérieur hiérarchique, sauf si cela ne peut pas influencer sur le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent changer les résultats d'une inspection.

Portée d'accréditation

I : Programme d'appareillages électriques

Programme de base	SPE-1000 – Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales
Normes d'inspection	SPE-1000 – Code modèle pour l'évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique Code canadien de l'électricité

<p>Étiquette d'inspection</p>	 <p><i>Les étiquettes ci-dessus sont conformes à la norme CSA SPE-1000 et sont entrées en vigueur le 2020-12-14.</i></p>
<p>Établissements</p>	<p>A et B, C</p>
<p>Portée d'accréditation</p>	<p>Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales et étiquettes d'approbation apposées sur les appareillages et systèmes électriques, qui doivent être conformes à ce qui suit :</p> <p>Domaine d'application du code modèle CSA SPE-1000 pour l'évaluation à pied d'œuvre et l'inspection spéciale de l'appareillage électrique, excluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les fils et les câbles; b) les dispositifs de câblage; c) les appareils pour emplacement dangereux; d) l'appareillage et les systèmes électromédicaux; e) les composants* qui devront faire l'objet d'une autre évaluation en tant que partie d'un ensemble, comme les interrupteurs, les relais et les minuteriers; f) l'appareillage raccordé à une ligne électrique dont la tension est supérieure à 46 kV; g) les monte-personne, les ascenseurs et monte-charge, les aides à monter et les autres appareils semblables (à l'exception des panneaux de commande); h) tout appareillage pour lequel l'évaluation à pied d'œuvre est interdite par l'autorité compétente (comme l'appareillage d'épuration d'air destiné à produire de l'ozone). <p>* Les évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales s'appliquent uniquement à l'appareillage qui peut être raccordé à l'alimentation conformément au Code canadien de l'électricité – Première partie.</p>



Le présent document fait partie du certificat d'accréditation délivré à AC&E North America Inc. par le Conseil canadien des normes (CCN). La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au www.ccn-scc.ca

Elias Rafoul
Vice-président, Services d'accréditation
Date de publication : 2025-01-03